

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

22 avril 2009 – N° 51 sup Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire
• 02 41 51 73 79

• georges.douspis@wanadoo.fr - www.lalibrepensee.com

P1- « Génocide » vendéen ? J.P. Baron

A propos de la proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide vendéen de 1793-1794.

Cette proposition de loi a été déposée le 10 mai 2007 par 9 députés dont Hervé de Charrette de la Gautrie, ancien ministre, député maire de St Florent le Vieil.

Elle soulève au moins trois questions :

- La répression du soulèvement vendéen contre la République peut-elle être qualifiée de « génocide » ?
- Appartient-il à la représentation nationale d'établir, une bonne fois pour toutes, la vérité historique ?
- Derrière cette démarche, ne se cache-t-il pas des arrière-pensées peu louables ?

1. « Génocide » ?

Le long exposé des motifs n'est pas convaincant. Il s'appuie sur la définition du terme « génocide » donnée par le tribunal international de Nuremberg en 1945-1946, concernant la shoah : extermination programmée complète d'une population définie par des critères ethniques (Près de 6 millions de juifs périrent). L'utilisation de ce terme pour des faits antérieurs relève d'un anachronisme des plus contestables. Son application nécessiterait une réécriture de l'histoire. (Saint-Barthélemy « *Eh bien soit ! Qu'on les tue ! Mais qu'on les tue tous.* », le massacre des cathares dont la grande boucherie biterroise « *Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens...* »)

L'argumentation reprend des formules exterminatrices particulièrement violentes de certains Conventionnels et représentants en mission. Ces excès ont été désavoués et les responsables dénoncés et jugés même si certains s'en tirèrent à bon compte, comme Turreau, célèbre pour ses funestes colonnes infernales, relevé de ses fonctions en mai 1794. D'autres, comme Jean-Baptiste Carrier, inventeur des bateaux à soupapes qui noyaient 100 personnes à la fois, ont été traduits devant le tribunal révolutionnaire, condamnés à mort et guillotines (16 décembre 1794 pour Carrier).

Personne ne conteste que les opérations militaires entreprises pour la reconquête de la Vendée militaire ont entraîné des massacres de populations civiles, souvent sans discrimination, pratiquant la politique de la terre brûlée. Actuellement, les spécialistes les plus qualifiés de l'un et l'autre camps situent entre 150 000 et 200 000 le nombre de victimes vendéennes.

Mais on peut s'étonner que dans l'intervention des 9 députés n'apparaisse nulle part le motif de la répression : la défense de la République face à l'armée royaliste et catholique qui voulait la renverser. Lorsqu'il est fait allusion à la virée de Galerne, c'est pour dénoncer la sauvagerie des exécutions de Savenay ordonnées par le général Westermann. On omet de dire que l'objectif de ce périple était d'atteindre Granville pour recevoir des renforts anglais.

Si les 9 signataires de la proposition de loi dénoncent le véritable appel au meurtre de certains décrets de la Convention, ils reconnaissent cependant la déclaration de bonne conduite contenue dans ces mêmes décrets : « *...Les femmes, les enfants et les vieillards seront conduits dans l'intérieur. Il sera pourvu à leur subsistance et à leur sûreté, avec tous les égards dus à l'humanité.* »

Pour Michel Vovelle : « [...] *A aucun moment la philosophie ou l'idéologie révolutionnaire n'a pu envisager ni ériger un système de "génocide" si contradictoire avec ses valeurs proclamées.* »¹

Nulle part dans le long plaidoyer des 9 députés, on ne retrouve trace des atrocités commises aussi par les blancs, aucune compassion pour les victimes républicaines. Le mal n'habite qu'un seul camp.

L'exposé se termine par un hommage à deux grandes figures vendéennes qui défendirent la patrie et la République : Jean de Lattre de Tassigny et Georges Clémenceau. Très surprenante est la référence au second. En effet, pour Clémenceau, la Révolution est un bloc et on n'a pas à en dissocier une période.

En s'insurgeant contre la Révolution, les vendéens ont combattu la France. « [...] *Cela ne justifie pas pour autant les massacres mais permet de les qualifier, en les inscrivant plutôt dans l'héritage de la guerre cruelle "d'ancien style", telle que la dévastation du Palatinat opérée un siècle plus tôt par Turenne pour la gloire du Roi-Soleil, dont les Rhénans ont gardé le souvenir. Villages brûlés, meurtres et viols... Récusons le terme "génocide" et rendons à chaque époque, la responsabilité historique des horreurs qui l'endeuillent, sans pour autant les minimiser.* »²

¹ Michel Vovelle - 1789. L'héritage et la mémoire. Editions Privat. Février 2007.

² Ibid.

2. L'histoire a-t-elle besoin d'une loi ?

Depuis quelques années les Politiques interviennent de plus en plus fréquemment dans l'appréciation des événements du passé :

- Loi Gayssot du 13/07/1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe,
- Loi du 29/01/2001 relative à la reconnaissance du « génocide » arménien,
- Loi Taubira du 21/05/2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité,
- Loi du 23/02/2005 sur les rapatriés dont l'article 4 stipule que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ».

Certains Parlementaires sont animés de bonnes intentions mais est-il pertinent que les Représentants de la République gravent définitivement dans le marbre ce qu'ils considèrent comme vérité historique officielle s'imposant à tous et exposant aux poursuites judiciaires ceux qui orienteraient leurs recherches dans une autre direction. **L'histoire n'est-elle pas une science en mouvement ?**

Sous le titre « Liberté pour l'histoire », ³ 19 historiens français ont lancé une pétition parue dans Libération le 13/12/2005 : « ...L'histoire n'est pas la morale. L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique. L'histoire n'est pas l'esclave de l'actualité. **L'historien ne plaque pas sur le passé les schémas idéologiques contemporains et n'introduit pas dans les événements d'autrefois la sensibilité d'aujourd'hui.** L'histoire n'est pas la mémoire. L'historien, dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. L'histoire tient compte de la mémoire, elle ne s'y réduit pas. L'histoire n'est pas un objet juridique. **Dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique.** La politique de l'Etat, même animée de bonnes intentions, n'est pas la politique de l'histoire. C'est en violation de ces principes que des articles de lois successives ont restreint la liberté de l'historien, lui ont dit, sous peine de sanctions, ce qu'il doit chercher et ce qu'il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites. Nous demandons l'abrogation de ces dispositions législatives indignes d'un régime démocratique. »

3. Arrière-pensées ?

En effet, on peut nourrir quelques doutes sur l'attachement à la République de ces députés lorsque l'on sait que naguère, M. de Charrette interdit qu'il y ait une « place de la République » dans la commune dont il était le maire. En vérité, je crois qu'ils visent à affaiblir la République et à tirer un trait définitif sur la Révolution Française.

L'inquiétude grandit quand arrive à la rescousse « l'agité du bocage », le Vicomte Philippe Le Jolis de Villiers de Saintignon, Intégriste catholique, Prince de l'inflation verbale, qui, lors d'un voyage en Arménie, a proclamé que les « génocides » arménien et vendéen étaient comparables. Lors de l'inauguration du Mémorial de Vendée en 1993, Alexandre Soljenytsine, quant à lui, a fait le parallèle entre la période 1793-1794 et le totalitarisme soviétique. Victime du goulag sous l'atrocite dictateur Staline, surveillé de près par le KGB après sa libération puis expulsé, enfin réhabilité, il a fait allégeance à Vladimir Poutine, ancien haut responsable du même KGB. Allez donc comprendre ?

Le 10 mai 1981, de Villiers tenait à ses amis du Puy du Fou le discours suivant : « [...]Nous sommes entrés en religion. La politique est morte. Le combat est désormais spirituel. Il nous faut entrer en résistance. Résister, ce n'est pas se défendre, c'est agresser. Trois pistes d'action : l'espace éducatif, l'espace associatif et l'espace communicatif avec les radios libres ». Ici Radio Alouettes, Radio de Villiers !

A défaut de pouvoir réunir une nouvelle armée catholique et royaliste, celui qui un temps s'était beaucoup rapproché de la Nouvelle Action Royaliste, vient de rejoindre l'armée des chasseurs (Chasse Pêche Nature et traditions) pour partir, sous la bannière, « Mouvement Libertas », à la conquête de l'Europe. Il est vrai que ses excès de langage commencent même à agacer ses proches notamment le directeur général du parc du Puy du Fou si l'on en croit un article⁴ du Nouvel Observateur.

En parcourant les Mauges, on rencontre de nombreuses croix expiatoires et des chapelles élevées de longue date en mémoire des combattants vendéens et des victimes civiles. Ce n'est qu'en 1889 que fut érigée la colonne de la Roche de Mûrs, unique témoignage de la reconnaissance angevine aux « Bleus » tombés pour la République. Sur ce lieu, le 27 juillet 1793, 12000 Vendéens surprisent un détachement de 600 Républicains. Ecrasés par le nombre, ces derniers furent tous passés par le fil de l'épée ou précipités dans le Louet qui coule au pied du rocher. Chaque année, le 22 septembre, jour anniversaire de la première République est déposée une gerbe par le Comité Républicain de la Roche de Mûrs. Ce Comité assure l'entretien du monument et se montre particulièrement vigilant contre toutes les attaques portées à la République. C'est pourquoi il a vigoureusement réagi au dépôt de la proposition de loi relative à la reconnaissance du « génocide » vendéen. Il soutient les recherches historiques libres dans le souci du devoir de mémoire et du devoir de vérité.

J-P Baron

- Né à Cholet -

Un « Bleu » au cœur des Mauges.

³ J-P Azéma, E Badinter, J-J Becker, F Chandernagor, A Decaux, M Ferro, J Julliard, J Leclant, P Milza, P Nora, M Ozouf, J-C Perrot, A Prost, R Rémond, M Vaisse, J-P Vernant, P Veyne, P Vidal-Naquet et M Winock.

⁴ N° 2319 du 16 au 22/04/2009.



Le Monument de la Roche de Mûrs

ATTENTION : INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Conférence sur Hegel, la dialectique et la Raison dans l'histoire, le vendredi 15 mai à 20h 30 à la Mairie de Bagneux comme d'habitude.**
- **Congrès départemental de la LP – Saumur le dimanche 21 juin au matin.**
- **Site LP Saumur : “lalibrepensee.com”, maintenant fonctionnel bien qu'en cours de mise en forme.**